

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts & Consignations
Annexe à la délibération du Conseil Municipal de ROUEN en date du 11 juillet 2014

Emprunteur : **QUEWILLY HABITAT**

N° prêt (réaménagé /compacts(5))	Montants réaménagés (1) (2)	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1)	Quotité garantie	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'échéances)	Différé amort (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (3)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index en %	Règle de révision (4)	Taux annuel de progressivité des échéances en %	Taux annuel de prog plancher des échéances en %	Taux annuel de prog amort en %	Amort Spécifiques Amort Car AC Ajustable, FDA	Taux de consigne (FDA) en %
1143377	3 152 266,83 €	- €	- €	50,00%	25	Sans objet	1 novembre 2014	A	1,85%	Livret A	0,60	DR	-0,50%	Sans objet	Sans objet		
1151763	4 290 066,50 €	- €	- €	50,00%	20	Sans objet	1 janvier 2015	A	1,85%	Livret A	0,60	DR	-0,50%	Sans objet	Sans objet		
1151776	2 701 943,00 €	- €	- €	50,00%	25	Sans objet	1 janvier 2015	A	1,85%	Livret A	0,60	DR	-0,50%	Sans objet	Sans objet		
TOTAL	10 144 276,33 €	- €	- €														

Ce tableau comporte 3 contrats de prêt

Montants exprimés en euros

S.O. Sans Objet

Périodicité : Annuelle, Semestrielle, Trimestrielle

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la compléssation des opérations en cours.

(2) dont intérêts compensateurs ou différés refinancés;

(3) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date d'effet du réaménagement.

(4) F : fixe

SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Euribor, taux du Livret A ou taux actualisé de l'IPC)

DR : Les taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Euribor, taux du Livret A ou taux actualisé de l'IPC).

DL : Les taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Euribor, taux du Livret A ou taux actualisé de l'IPC) sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau.

Et outre, pour chacun des prêts indexés IPC, les taux d'intérêt sont révisés dans les conditions précitées et-dessus, sans toutefois que le taux d'intérêt révisé puisse être inférieur à 0 %

(5) Pour les prêts compacts (*), voir le détail des montants dans les annexes suivantes.

Date d'établissement du présent document : 16/05/2014

Date d'effet du réaménagement : 01/01/2014